Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 062-216201152-20230413-D2023_21-DE

Commune de BERNEVILLE
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

Nombre

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 8
De votants : 8

	Prst	Abs	Pouvoir		Prst	Abst	Pouvoir
J. BELLENGIER	x			M. KWASEBART	x		
JF. ALLEGRO		x		O. LALY	x		
F. BOUY	x			O. PAYEN	x		
G. DUBOIS	x			R. PIGACHE	x		
C. BUQUET		x		S. SZYMANEK	x		
P. DUBRULLE		x					

2023/21

OBJET :
Délibération établissant le tableau des effectifs

Secrétaire :
Mme Gaëlle DUBOIS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le **14 avril 2023**
et que la convocation du Conseil avait été faite le **4 avril 2023**

Le Maire,
Julien BELLENGIER

L'an deux mil vingt trois, le 13 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité.

Considérant que l'assemblée délibérante n'a jamais crée de tableau des effectifs,

L'assemblée délibérante,

Décide :

Mairie de Berneville – Place de la Mairie – 62123 BERNEVILLE – Tél : 03.21.58.19.27 – Email : mairie@berneville.fr

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 062-216201152-20230413-D2023_21-DE

- De la création des postes suivants :
  - ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE
  - ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
- D'établir le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 14 avril 2023 ;

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le M

Signé électroniquement par : Julien BELLENGIER
Date de signature : 18/04/2023
Qualité : Maire de la ville de BERNEVILLE

Mairie de Berneville – Place de la Mairie – 62123 BERNEVILLE – Tél : 03.21.58.19.27 – Email : mairie@berneville.fr

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 062-216201152-20230413-D2023_21-DE

Filière / secteur	Cadre d'emploi	Grade	Cat.	Libellé de l'emploi	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus		Effectifs vacants TOTAL	Date de création et référence délibération
					Temps de travail	Possibilité de pouvoir l'emploi par un contractuel *(article 3-3)*	TOTAL	Par un agent titulaire ou contractuel	TOTAL		
Filière administrative	*Adjoint administratif*	*Adjt Adm Territorial principal C2*	*C*	*Secrétaire de Maire*	*21h*		*1*	*Titulaire*	*1*	*0*	*01/07/2014*
	Adjoint administratif	*Adjt Adm Territorial principal C1*	*C*	*Secrétaire de Maire*	*21h*		*1*	*Titulaire*	*0*	*1*	*13/04/2023*
Filière technique	*Adjoint technique*	*Adjoint technique C1*	*C*	*Agent technique*	*35h*	*oui*	*1*	*Contractuel*	*1*	*0*	*23/08/2022 2022-23*
	Adjoint technique	*Adjoint technique C1*	*C*	*Agent d'entretien*	*16h*	*oui*	*1*	*Contractuel*	*1*	*0*	*06/09/2022*
	Adjoint technique	*Adjoint technique C1*	*C*	*Agent cantine garderie*	*20,5h*	*oui*	*1*	*Contractuel*	*1*	*0*	*06/09/2022*
Filière médico-sociale	*ATSEM*	*ATSEM C2*	*C*	*ATSEM*	*21h*		*1*	*Titulaire*	*1*	*0*	*??*
	ATSEM	*ATSEM C1*	*C*	*ATSEM*	*21h*		*1*	*Titulaire*	*0*	*1*	*13/04/2023*
	APPRENTISSAGE	*Apprenti*	*Appr*	*ATSEM*	*35h*	*oui*	1	*Apprenti*	*1*	*0*	*07/07/2022 2020-24*
TOTAL							*8*		*6*	*2*	